



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

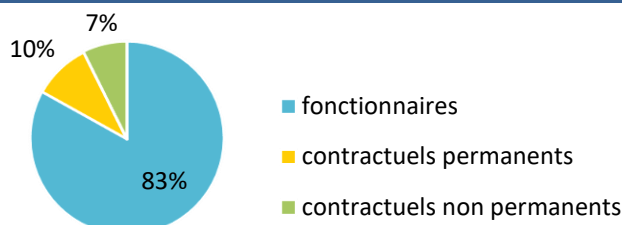
COMMUNE DE RIOM

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion du Puy-de-Dôme.

Effectifs

➔ 355 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 295 fonctionnaires
- > 34 contractuels permanents
- > 26 contractuels non permanents



➔ 18 % des contractuels permanents en CDI

➔ Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

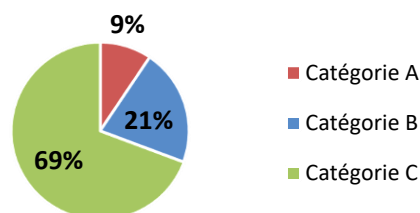
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 50 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

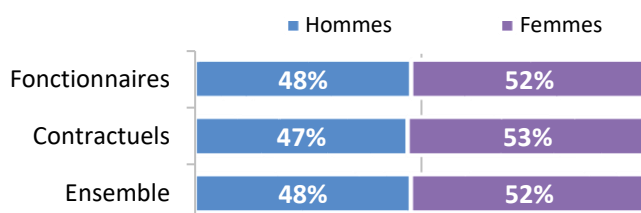
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	23%	24%	23%
Technique	48%	24%	46%
Culturelle	7%	38%	10%
Sportive	2%	3%	2%
Médico-sociale	5%	12%	5%
Police	3%		3%
Incendie			
Animation	12%		11%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut



➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	37%
Adjointes administratifs	12%
Adjointes d'animation	10%
Assistants d'enseignement artistique	9%
Attachés	7%

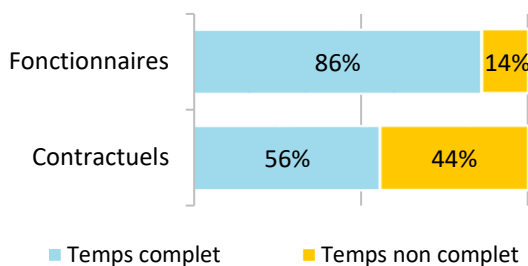
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2023

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20250327-DELIB250310-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025

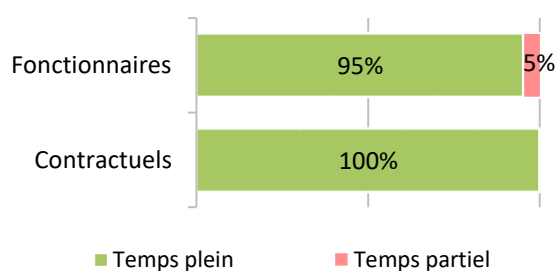


Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Animation	69%	
Culturelle	48%	85%
Technique	5%	25%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

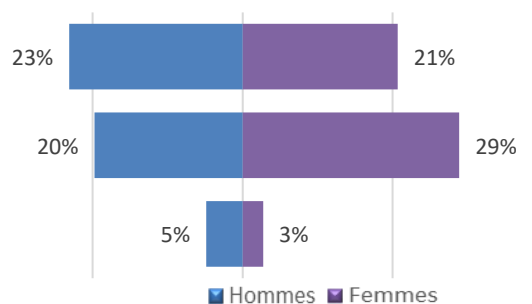
1% des hommes à temps partiel
8% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	47,65	de 50 ans et +
Contractuels permanents	40,29	
Ensemble des permanents	46,89	
Âge moyen* des agents non permanent		de - de 30 ans
Contractuels non permanents	40,96	

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 340,42 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

- > 263,29 fonctionnaires
- > 35,56 contractuels permanents
- > 41,57 contractuels non permanents

619 564 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	30,17 ETPR
Catégorie B	47,21 ETPR
Catégorie C	221,47 ETPR

Positions particulières

- > Un agent mis à disposition dans la collectivité
- > Un agent en congés parental
- > 15 agents en disponibilité

- > Un agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure
- > 4 agents détachés dans une autre structure
- > Un agent dans une autre situation (disponibilité d'office, congés spécial ou hors cadre)

Mouvements

➔ En 2023, 24 arrivées d'agents permanents et 87 départs

4 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 ¹	Effectif physique au 31/12/2023
392 agents	329 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023

Fonctionnaires	↘	-5,4%
Contractuels	↘	-57,5%
Ensemble	↘	-16,1%

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	57%
Mutation	15%
Départ à la retraite	11%
Mise en disponibilité	6%
Détachement	5%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	42%
Voie de mutation	29%
Recrutement direct	17%
Voie de détachement	8%
Intégration directe	4%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

➔ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

➔ 1 lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

➔ 148 avancements d'échelon et 18 avancements de grade

➔ 3 lauréats d'un examen professionnel nommés

dont 50% des nominations concernent des femmes

➔ 3 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 33,3 % femmes

dont 66,7 % de catégorie C

Sanctions disciplinaires

➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 57,31 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	25 395 304 €	Charges de personnel*	14 554 375 €	➔	Soit 57,31 % des dépenses de fonctionnement
---------------------------	--------------	-----------------------	--------------	---	---

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	9 022 100 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	1 324 510 €
Primes et indemnités versées :	1 356 623 €		
IFSE :	1 356 623 €		
CIA :	0 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	87 256 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	55 611 €		
Supplément familial de traitement :	61 626 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	48 994 €	33 208 €	31 808 €	19 922 €	29 170 €	s
Technique	44 508 €		35 214 €	21 662 €	27 498 €	19 099 €
Culturelle	s		55 728 €	27 138 €	s	
Sportive			35 164 €	s		
Médico-sociale	s	s			27 620 €	19 098 €
Police			s		32 408 €	
Incendie						
Animation			34 310 €		26 175 €	18 748 €
Toutes filières	47 182 €	31 498 €	38 891 €	23 776 €	27 863 €	19 014 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 15,04 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	15,47%
Contractuels sur emplois permanents	10,45%
Ensemble	15,04%

- ➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ➔ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ➔ 667 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023
- ➔ 5583,31 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2023
- ➔ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
Montant annuel moyen par ETPR	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	11 236 €			10 299 €			7 297 €			5 215 €		
Catégorie B	5 352 €			5 657 €			2 324 €			3 278 €		
Catégorie C	3 727 €			4 174 €			1 005 €			2 214 €		

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 3 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

Absences

➔ En moyenne, 22 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

> En moyenne, 2 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,68%	0,55%	3,36%	0,12%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	6,03%	0,55%	5,46%	0,95%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	6,48%	0,64%	5,87%	0,95%

Cf. p.7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 100,0 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

➔ 27 accidents du travail déclarés au total en 2023

- > 7,6 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 25 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

21 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 90 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 81 % sont en catégorie C*
- ⇒ 7 614 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
14 assistants de prévention désignés dans la collectivité
2 conseillers de prévention

➔ **FORMATION**
22 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : **12 726 €**
Coût par jour de formation : **578 €**

➔ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : **16 601 €**

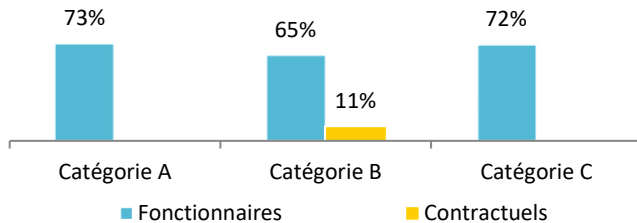
➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2021

Formation

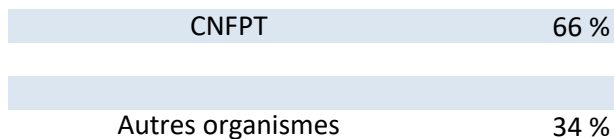
- ➔ En 2023, 64,4% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



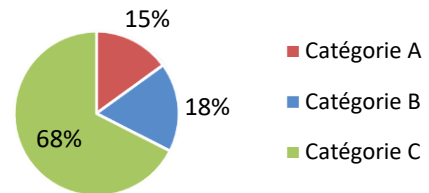
- ➔ 124 638 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation



- ➔ 960 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

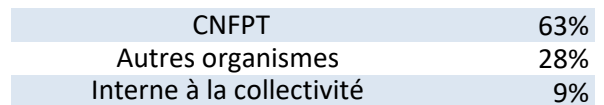
Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,9 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme



Action sociale et protection sociale complémentaire

- ➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	6 454 €	16 697 €
Montant moyen par bénéficiaire	52 €	78 €

- ➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

- ➔ Jours de grève

327 jours de grève recensés en 2023

- ➔ Comité Social Territorial

4 réunions en 2023 dans la collectivité
4 réunions de la F3SCT

Précisions méthodologiques

➔ 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

➔ 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2023} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



DONNÉES SOCIALES 2023
DES CENTRES DE GESTION

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : octobre 2024

Version 1

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20250327-DELIB250310-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025

R10M